

Compte rendu de réunion

Projet « Valoriser le pin maritime en assurant une gestion durable des forêts »

Titre : Présentation du diagnostic de territoire

Lieu : Salle « Hangar Lamy » à Mormoiron

Date : 15 Octobre 2019 de 18h à 20h

Organisateurs : CRPF / SMAEMV / CD84

Intervenants :

M. GRAUER : technicien forestier au CRPF

H. BAUDRILLER-CACAUD : ingénieur forestier au CRPF

A. ROUX : chargé de mission espaces naturels et biodiversité au SMAEMV

C. TOUTAIN : responsable du bureau Environnement au CD 84



OBJECTIFS :

- Présenter le territoire et ses enjeux et proposer une gestion forestière adaptée dans le cadre du projet « Valorisation du pin Maritime en assurant une gestion durable des forêts »
- Présenter l'état d'avancement de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Ce compte rendu, le document diagnostic et les diapositives présentées lors de la réunion sont disponibles / téléchargeables sur notre site internet :

www.cnpf.fr/paca rubrique « Nos actions / Regroupements »

DEROULEMENT

Avancement du projet

M. GRAUER du CRPF commence la réunion par un état d'avancement du projet « Valorisation du pin maritime en assurant une gestion durable des forêts ». La partie *connaissance du territoire et rédaction du diagnostic* est aujourd'hui terminée. La partie *mobilisation des propriétaires* est en cours et va s'intensifier en novembre et décembre 2019. M. GRAUER mentionne qu'il souhaiterait pouvoir consulter les propriétaires quant à leur souhait d'adhésion à l'ASL, début Janvier 2020. Une fois l'ASL créée, celle-ci choisira en 2020 un gestionnaire professionnel pour rédiger son Plan Simple de Gestion.

Présentation du diagnostic

Le massif forestier étudié est pour grande partie constitué de propriétés privées avec un foncier très morcelées (diapo 6-7). Avant cette dernière réunion, les propriétaires intéressés étaient estimés à 17 propriétés pour une surface de 63 hectares. La condition d'acceptation pour qu'une ASL de propriétaires soit labélisée GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier) est d'être constituée d'au moins 20 propriétés pour une surface de 100 ha minimum. H. BAUDRILLER explique que cette labélisation permet d'avoir des financements pour la rédaction du Plan Simple de Gestion (PSG) de l'ASL mais aussi d'avoir des taux de subventions plus élevés. L'ASL des Ogres (Roussillon) en a récemment reçu le label. ([Lien vers détails sur le GIEEF](#))

Le massif contient un patrimoine culturel et environnemental très riche, d'où la labélisation de certains secteurs en ENS. Il alimente toute une économie via le tourisme, l'agriculture et la filière bois (diapo 10).

Suite à l'étude du massif forestier, M. GRAUER explique que la forêt est essentiellement composée de pin maritime avec plus ou moins de chêne (pubescent ou vert) en sous-étage selon les secteurs. Il y a un manque de gestion général pour un massif méritant des attentions particulières pour la région (diapo 14-16). Suite à des démarchages directs d'exploitants forestiers, une exploitation intensive est faite sur les parties les moins morcelées alors que rien n'est fait dans la petite propriété. Un meilleur équilibre profitant à tous est possible si les propriétaires s'unissent. Par ailleurs, un vieillissement assez général des forêts a été constaté. M. GRAUER rappelle que la dynamique naturelle de la végétation dans ce type de forêt tend vers la disparition du pin (essence pionnière) au profit du chêne (essence post-

pionnière). Cette disparition n'est pas souhaitable dans le contexte économique et climatique actuel.

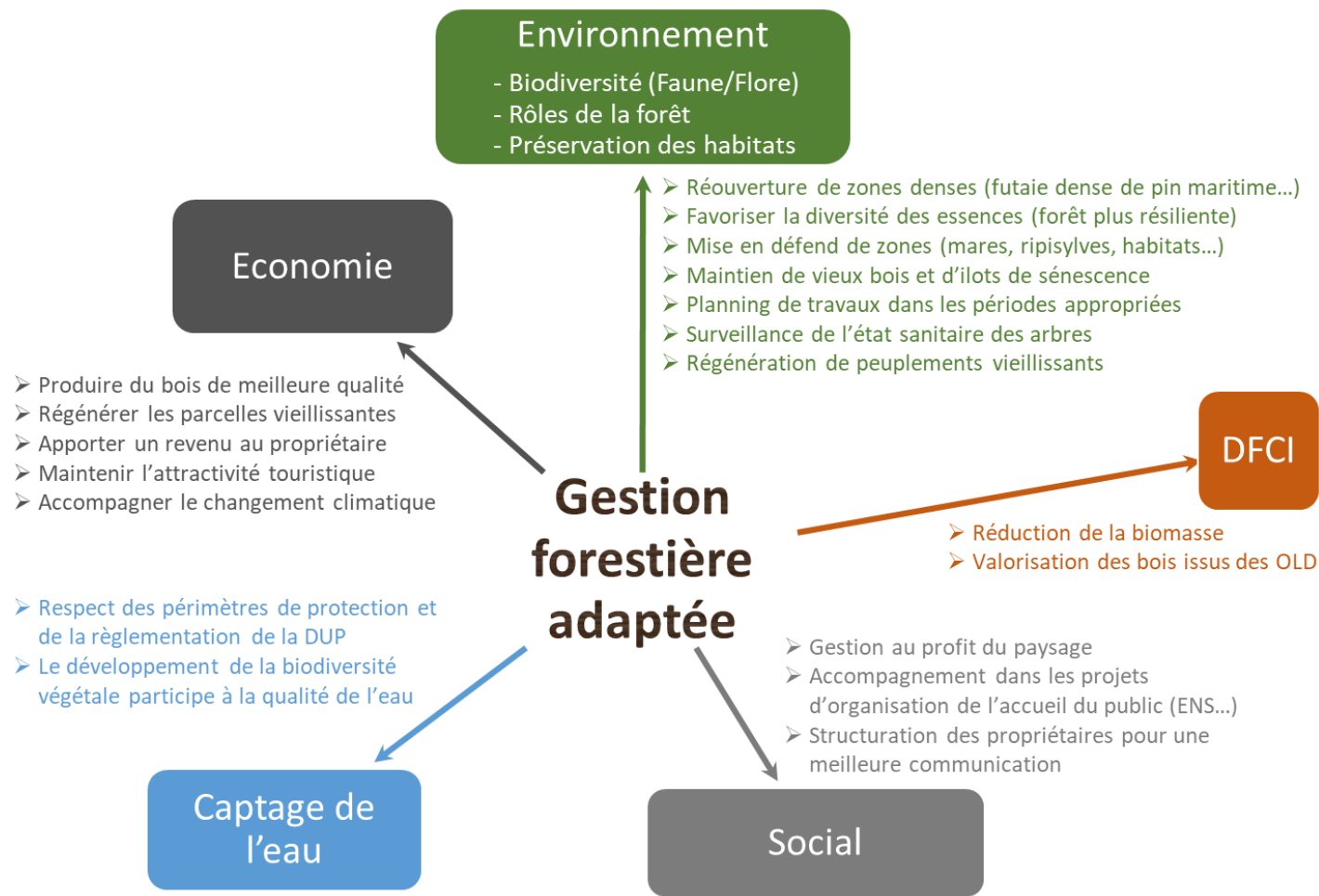
Afin de proposer une gestion forestière répondant au plus près des enjeux du territoire, ils ont été étudiés.

On y retrouve les enjeux propres au développement durable (environnementaux, sociaux, économiques et multifonctionnalité de la forêt) et les enjeux spécifiques au massif (diapos 19-29).

| | |
|--------------------------------------|--|
| Enjeux environnementaux | <ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité ordinaire et spécifique • Préservation des nombreuses espèces (faune & flore) protégées • Assurer la pérennité de la forêt • Préserver / créer des habitats |
| Enjeux sociaux | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'attractivité du site • Mise en valeur du paysage |
| Enjeux économiques | <ul style="list-style-type: none"> • Préserver le tourisme et l'accueil du public • Produire du bois de meilleure qualité • Tirer un revenu optimal de ses bois |
| Enjeux de multifonctionnalité | <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas perturber la chasse |
| Enjeux spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité de l'eau potable du captage des Sablons |

Afin d'être en mesure de répondre à tous ces enjeux, une vision globale du massif à travers la structuration des propriétaires est essentielle. Elle permettrait de planifier à long terme une gestion cohérente et de travailler en concertation public-privé.

Le schéma suivant synthétise toutes les réponses que peut apporter une gestion forestière durable adaptée.



Propositions de gestions

Au vu des différents enjeux, une gestion forestière au profit du mélange feuillus/résineux en couvert continu est préconisée. Elle favorise la diversification des essences et des strates de végétation. En effet, une forêt diversifiée est une forêt beaucoup plus résiliente. Elle se rend moins sensible aux aléas qu'ils soient climatiques, biologiques ou économiques. Ce type de gestion n'est possible économiquement que si la surface de gestion est suffisante. En effet, si les volumes de bois prélevés à l'hectare sont plus faibles, il faut donc traiter plus de surface pour attirer un acheteur de bois. D'autre part, le maintien de ce mélange feuillus/résineux nécessite une gestion fine requérant l'aide d'un gestionnaire professionnel. Ce professionnel se rémunérant sur le prix des bois vendus et de par son réseau, permettra une valorisation optimale des produits. Le tableau suivant indique les avantages et inconvénients de ce type de gestion.

| Environnement | Economique | Social | Préservation de l'eau |
|--|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> + augmente la biodiversité + améliore la résilience de la forêt + maintien un bon état sanitaire - peut perturber la faune lors des interventions | <ul style="list-style-type: none"> + améliore la qualité des bois au fil du temps + apporte des revenus plus réguliers pour le propriétaire + diversifie les produits (chêne/pin...) + pérennise l'état boisé | <ul style="list-style-type: none"> + améliore l'aspect paysager | <ul style="list-style-type: none"> + favorise la diversité et le couvert végétal donc la qualité de l'eau |

Après avoir expliqué les différentes préconisations générales et spécifiques à appliquer lors de la gestion du massif, M. GRAUER conclut sa présentation en rappelant les intérêts qu'ont les propriétaires à s'associer.

Point sur le projet « labellisation en Espace Naturel Sensible »

C. TOUTAIN du CD84 et A. ROUX du SMAEMV présentent à leur tour le projet d'ENS mené parallèlement. Après un rappel sur la compétence ENS du Département par C. TOUTAIN, A. ROUX évoque la récente labellisation (printemps 2019) du site des Salettes et du Vallat de Marquetton. Un plan de gestion est en cours de rédaction par le SMAEMV/Projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux. Ce document rassemblera les actions à mettre en œuvre pour améliorer la conciliation entre la préservation des patrimoines et l'accueil du public sur le site. Un projet de réhabilitation du plan d'eau et de ses abords est d'ores et déjà porté par la commune de Mormoiron.

La commune étudie également l'opportunité de mettre en place d'une zone de préemption sur les différents sites étudiés par le SMAEMV composés d'ocres, de sables, de gypses et d'argiles. Il s'agit avant tout d'un outil de veille foncière qui permet à la commune de bénéficier de subventions du Département de Vaucluse pour acquérir des parcelles présentant des enjeux « biodiversité ». Cette possibilité d'acquisition du foncier par le domaine public permettrait d'obtenir à terme une entité foncière cohérente et de mettre en place un plan de gestion au profit de la biodiversité et de l'accueil du public. La création de l'ASL des propriétaires apportera de la cohésion entre la gestion publique et privée.

Questions / Débats

Des propriétaires se sont questionnés sur les gestionnaires forestiers professionnels auxquels l'ASL pourrait faire appel. Ce sont des prestataires privés qui conseillent, assurent la maîtrise d'œuvre et organisent la vente des bois. Ils se rémunèrent sur la vente des bois.

H. BAUDRILLER précise que c'est une association de propriétaires et que cela nécessite forcément l'implication de quelques propriétaires moteurs. Un sondage à main levée a été fait pour connaître la proportion de propriétaires intéressés par ce projet. Une bonne majorité s'est prononcée pour. Des propriétaires se sont même dits prêts à prendre un rôle dans l'association.

A. ROUX invite les propriétaires présents à participer aux formations « forêts » organisées par le SMAEMV en automne. Après avoir traité de la filière bois et de la biodiversité, les deux prochaines formations auront pour thème la sylviculture durable et la multifonctionnalité. Ces formations sont également l'occasion de rencontrer les experts forestiers susceptibles de rédiger le Plan Simple de Gestion de l'ASL des ocre de Mormoiron (détails : <http://www.smaemv.fr/actualites/projet-parc-naturel-regional/4-sessions-de-formations-pour-apprendre-a-mieux-gerer-sa-foret>)

N'hésitez pas à solliciter le personnel CRPF et SMAEMV chargé du projet.

Si vous préférez une communication par courriel, merci de nous communiquer votre adresse électronique.



Centre Régional de la Propriété Forestière

7 impasse Ricard Digne

13004 MARSEILLE

04 95 04 59 04 - paca@crpf.fr - www.cnpf.fr/paca

mael.grauer@crpf.fr

06 75 69 61 71



**Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement
du Mont-Ventoux & de préfiguration du Parc
naturel régional du Mont-Ventoux**

830 avenue du Mont-Ventoux

84200 CARPENTRAS

04 90 63 22 74 - accueil@smaemv.fr -

www.smaemv.fr

anthony.roux@smaemv.fr

INDICATEURS

Nb de convocations :

Tous les propriétaires du secteur défini par le CRPF, soit
275 hectares

253 courriers

41 mails

PARTICIPANTS : 22

17 propriétaires du massif.

2 membres du CRPF

1 membre du SMAEMV

1 membre du CD84

1 représentante de la Mairie de Mormoiron

12 propriétaires ont excusé leur absence